

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE VIE SOCIALE  
SEANCE DU 18/04/2024**

Membres présents représentant des familles

Mme THETIOT Marie-Hélène  
Mme CHANUT Lina  
Mme THIBOULT Isabelle  
Mme LE CLAINCHE Léontine

Membres présents représentants des Résidents

Mme VACHERY Madeleine  
Mme THEBAUD Henriette  
M. TRIBALLIER Marcel  
Mme LE GALLO Jacqueline

Membres présents représentants l'administration

M. COLLEU Grégoire – Directeur

Membres présents représentant le personnel

Mme WAMBRE Amandine

Assistaient à la séance

Mme LE DUC Marine - Animatrice

Mme AUDEBERT Gwen – Secrétaire de séance

Absents excusés

Mme GRANGE Stéphanie

Mme EYCHENNE Rachel, Infirmière coordinatrice

## **ORDRE DU JOUR**

- PV du dernier CVS / suivi des actions
- Informations budgétaires
- Informations relatives au renouvellement des membres du CVS suite aux dernières élections organisées en mars 2024
- Point d'information, projets d'animation
- Informations, questions diverses

M. COLLEU – Directeur - ouvre la séance du Conseil de Vie Sociale à 14H15

## **1. PV du dernier CVS / suivi des actions**

Il est soumis aux membres pour approbation, le Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil de Vie Sociale en date du 24/10/2023.

Le Procès-Verbal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite présenté par M. COLLEU la mise en place du CRT (Centre Ressources Territorial) depuis le mois de juillet 2023, dont l'objectif est de « permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée en établissement ».

Ce service est proposé par les EHPAD d'Elven, Questembert et Muzillac ainsi que des 3 SSIAD du secteur qui coordonnent leurs services accompagnés d'une équipe composée d'une infirmière coordinatrice, d'une diététicienne, d'une psychologue, d'éducateurs sportifs, d'un ergothérapeute ainsi que d'un médecin gériatre.

Actuellement 30 usagers bénéficient des services du CRT avec un bon retour de leur part. Le nombre d'usagers suivis devrait continuer à progresser. Un point est prévu auprès des services de l'ARS en juin prochain.

Le fonctionnement du CRT a engendré un surcroît d'activité équivalent à 0.75 ETP.



## 2. Informations budgétaires

M. COLLEU présente le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2023 du budget principal EHPAD.

Il est tout d'abord rappelé la part toujours plus importante de femmes (72%) au sein de la résidence même si le nombre d'hommes a progressé.

Le nombre de résidents bénéficiant de l'aide sociale reste stable.

En ce qui concerne la répartition par régime d'assurance sociale des résidents, on constate une forte progression du nombre d'affiliés au régime général (59 en 2023 contre 32 en 2022), tout comme ceux affiliés au régime agricole (18 en 2023 contre 11 en 2022).

Les résidents sous mesure de protection voient leur proportion fortement augmenter avec 34.11 % (8.14% en 2022), soit 29 personnes protégées (7 en 2022 et 2021). On constate une légère hausse également des personnes bénéficiant de l'aide sociale, passant de 10% à 12% des résidents.

La population accueillie reste toujours majoritairement issue d'Elven (26 résidents) et de la communauté de Communes de Vannes (42 résidents). 29 admissions ont été réalisées en 2023 (5 de moins qu'en 2022) ainsi que 28 décès enregistrés (35 en 2022), en ce qui concerne l'hébergement permanent.

Au niveau de l'hébergement temporaire, 21 séjours ont été réalisés avec une durée moyenne de 31 jours.

En ce qui concerne le bilan économique et financier, il en ressort un résultat d'exercice positif de 42 884.76 € qui sera affecté en réserve de compensation des déficits.

Le résultat d'exercice est positif notamment grâce aux dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1) qui sont moins élevées que prévu (-81 398.74 €) ainsi qu'aux recettes plus importantes que dans le budget initial (+518 434.63 €) qui viennent compenser les dépenses afférentes au personnel (groupe 2) plus élevées de 232 448.44 € que budgétées, tout comme les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) (+3 560.86€).

Les dépenses de groupe 1 sont en baisse notamment du fait du changement de prestataire sur les produits d'incontinence, ainsi que les achats non stockés et autres fournitures hôtelières dont les achats ont été moins nombreux au regard de l'intérim de direction d'environ 6 mois. Ces diminutions sont venues compenser les hausses du groupe 1 liées aux produits d'entretien et à l'alimentation à l'extérieur qui ont subi chacun l'impact de l'inflation (et de la loi Egalim pour la restauration).

Concernant les dépenses du groupe 2 (dépenses afférentes au personnel), leur hausse s'explique par des évolutions réglementaires, pour les salariés de l'établissement, notamment les revalorisations successives du SMIC, le passage des catégories C à B des aides-soignantes, l'augmentation du point d'indice, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,....

Pour les dépenses de personnel extérieur, la hausse s'élève à 7 320.07€, hausse principalement liée à la progression des honoraires des masseurs kinésithérapeutes et des médecins généralistes. Viennent également les dépenses d'intérim qui ont dû être supportées pour assurer des remplacements de personnel de cuisine et aide-soignant.

En ce qui concerne les recettes, l'augmentation de la dotation soins par des CNR (fin décembre 2023) (+424 239.49€) vient compenser les dépenses des autres sections tarifaires qui étaient chacune déficitaires (Section Hébergement : -258 275.90 € / section Dépendance : - 23 079.03 €), permettant ainsi de présenter un solde

créditeur de 42 884.76 € pour l'exercice 2023. M. COLLEU revient également sur l'augmentation du PMP qui a permis une régularisation de 90 000.00 € au profit de l'établissement.

M. COLLEU revient sur l'absentéisme du personnel qui diminue fortement (-845 jours) et revient à son niveau pré-Covid, notamment au niveau des accidents du travail (-540 jours) et de la maladie ordinaire (-501 jours). L'absentéisme représente 1529 jours soit l'équivalent de 4 ETP.

M. COLLEU présente ensuite l'activité du **budget annexe SSIAD**. Il est à noter une baisse de l'activité due à un taux de présence journalier qui a diminué, ayant engendré une baisse du taux d'occupation.

Le nombre d'entrées diminue également (36 en 2023 contre 40 en 2022). En ce qui concerne les sorties du service, les hospitalisations ont fortement progressé (50% des sorties) tout comme les décès à domicile (30% des sorties).

Quant à la moyenne d'âge, cette dernière reste stable, tout comme la proportion hommes (33%) / femmes (67%).

La majorité des usagers vivent à Elven (60%) et la majeure partie des personnes sont seules à domicile (55.26%), ce qui nécessite souvent l'intervention d'un service d'aide à domicile en complément du passage du SSIAD (28.53% vivent avec leur conjoint ou une personne de la même génération).

Il est à noter également l'augmentation de la prise en soins des usagers se trouvant en Gir2, ce qui a pour conséquence un GMP beaucoup plus élevé que les années précédentes.

Le personnel du SSIAD a parcouru 43 978kms en 2023 ce qui représente 10 994kms / véhicule. Ce kilométrage reste faible et stable, les usagers vivant principalement sur la commune d'Elven.

Le bilan économique du SSIAD est positif avec des résultats excédentaires à hauteur de 42 741.39 € qui ont été affectés en réserve

de compensation des déficits. Ce résultat est le cumul de la revalorisation de 17 033.43 € de la dotation soin allouée (en lien avec les nouvelles règles de calcul de la dotation plus proches de la réalité et de la charge en soins) et des dépenses afférentes au personnel (groupe 2) inférieures aux prévisions du fait de la baisse de l'absentéisme du personnel (-18 780.80 €). Ces points viennent compenser la progression des dépenses liées à l'exploitation courante (+5 269.45 € par rapport à 2022 suite à la hausse des remboursements vers le budget principal) ainsi que des dépenses du groupe 3 afférentes à la structure (+2 658.29 € notamment liés à la hausse de l'assurance statutaire).

M. COLLEU présente ensuite les opérations réalisées en investissement qui s'élèvent à 119 910.75 €. L'achat du minibus représente à lui seul 50% des dépenses d'investissement. De plus, l'établissement a dû investir dans le rachat de matériel informatique, de serveur et de pare-feu (permettant une sauvegarde des données externes et de bénéficier d'une messagerie sécurisée). Ces derniers achats sont intervenus dans le cadre d'un appel à projet pour lesquels une subvention a été obtenue.

Le remboursement du capital emprunté s'élève à 262 385.40 € auquel il faut ajouter 189 434.45 € d'intérêts remboursés.

Il est à noter que la CAF (Capacité d'Auto Financement) a augmenté pour s'élever à 498 267.31€, permettant ainsi le remboursement du capital des emprunts.

Mais M. COLLEU évoque la situation précaire des EHPAD dépendant de la Fonction Publique Hospitalière puisque seuls 2 établissements (dont fait partie notre Résidence) sur les 20 du Département de Morbihan présentent un résultat excédentaire.

La situation est tout aussi compliquée en ce qui concerne notamment le recrutement des Aides-Soignants. Depuis quelques mois, l'établissement utilise la plateforme HUBLO pour les remplacements, permettant ainsi de limiter les recrutements par intérim très coûteux

mais également de limiter l'auto-remplacement (et par conséquent de limiter l'épuisement des professionnels). Mais il est constaté par M. COLLEU que le turn over des salariés est limité au sein de la Résidence avec une réelle stabilité des équipes.

M. COLLEU revient sur le projet de mise en place de la porte automatique en salle d'animation qui ne pourra être réalisé cette année. En effet, des travaux obligatoires dans les offices sont à effectuer en priorité.

M. COLLEU évoque ensuite l'installation des rails aux plafonds qui équipent dorénavant l'ensemble des chambres des unités EHPAD. Ces travaux sont par conséquent terminés pour ces deux unités.

Il est ensuite abordé la mise en place de la sortie prévue pour accéder au chemin derrière l'EHPAD. Mme LE DUC abordera de nouveau ce point avec les bénévoles de l'association Eco Nature Pâturage car le chemin doit être remis en état. Les travaux sont prévus durant les mois de juin et juillet. Mme LE DUC informe également de la construction d'une « vraie cabane » pour les animaux dans le champ longeant la résidence.

### **3. Informations relatives au renouvellement des membres du CVS suite aux dernières élections organisées en mars 2024**

M. COLLEU revient sur l'organisation des élections qui se sont déroulées en ce début d'année 2024 afin de renouveler les membres du Conseil de la Vie Sociale, suite à l'entrée en vigueur du nouveau décret sur les CVS le 1er janvier 2023.



La composition du nouveau CVS est la suivante :

MEMBRES DELIBERANTS

<b>Représentants des résidents</b>	
Madame Madeleine VACHERY	Titulaire
Madame Henriette THEBAUD	Titulaire
Monsieur Marcel TRIBALLIER	Suppléant
Madame Jacqueline LE GALLO	Suppléante
<b>Représentants des familles</b>	
Madame THETIOT Marie-Hélène	Titulaire
Madame CHANUT Lina	Titulaire
Madame THIBOULT	Suppléante
Madame LE CLAINCHE	Suppléante
<b>Représentant le Conseil d'Administration</b>	
Madame LE BLEVENNEC	Adjointe au Maire
<b>Représentant les personnels</b>	
Madame Stéphanie GRANGE	Aide-soignante
Madame WAMBRE Amandine	Infirmière

MEMBRES CONSULTATIFS

- Monsieur Grégoire COLLEU	Directeur
- Mme Rachel EYCHENNE	IDECO
- Mme Marine LE DUC	Animatrice
- Mme Gwen AUDEBERT	Secrétaire de séance

M. COLLEU rappelle que le nouveau Conseil de la Vie Sociale est élu pour une période de 3 ans et qu'il se réunit 3 fois par an.

M. COLLEU souhaite savoir si les nouveaux représentants des familles acceptent de transmettre leurs adresses mails aux familles. Ces derniers répondent par l'affirmative.

#### 4. Point d'information, projets d'animation

Mme LE DUC, Animatrice de l'établissement, revient sur les principales animations organisées ces derniers mois.

Il est tout d'abord évoqué le renouvellement du partenariat avec l'école St Joseph d'Elven pour cette année. Les enfants sont venus créer les décorations sur les vitres à Noël et ont installé les guirlandes. Ils ont ensuite participé à la création des éponges tawashi qui ont été vendues dans le cadre du téléthon. Ils sont également venus chanter et ont apporté des cadeaux dans le cadre du carême. Il a ensuite été organisé la fête du partage puis la fête bretonne au sein de leur école durant lesquelles des résidents ont pu participer. De plus la classe de maternelle fait école dehors tous les mardis matins et vient dans ce cadre dans les jardins de l'EHPAD.

Mme LE DUC évoque également la convention avec le centre de formation IPSA dont l'intervention vient compléter la gym douce qui se déroule le lundi matin avec Profession Sport 56. Ils font également marcher plusieurs résidents le jeudi matin. Ces interventions se déroulent dans le cadre de la formation BPJEPS des élèves.

Il est ensuite rappelé le partenariat également mis en place avec le centre de loisirs d'Elven ainsi qu'avec l'Espace Jeunes. Ces derniers sont venus participer à la galette des rois organisée au sein de l'EHPAD et ont animé un loto.

L'association Elven Eco Nature nous fait également participer à la tonte de leurs moutons et viennent 2 fois par an avec leurs ânes sur la terrasse de la Résidence.

Mme LE DUC explique que dans le cadre du CRT, les usagers suivis participent à certaines animations proposées par l'établissement : le yoga, la sophrologie, les anniversaires du mois,... La résidence met



également à disposition le minibus pour des sorties organisées dans le cadre du CRT.

Mme LE DUC évoque le succès de l'épicerie gérée par une vingtaine de bénévoles depuis une année, bénévoles qui animent en même temps et à tour de rôle le Café discussion. Dans le cadre de l'Épicerie, il a été vendu pour 450€ de produits sur cette première année.

Il est ensuite abordé l'organisation de la Chasse à l'œuf pour la seconde année. Comme l'année précédente, les résidents se sont bien investis dans son organisation. Environ 50 enfants y ont participé sur 1h30.

Mme LE DUC informe de la forte demande des résidents pour assister aux séances de cinéma à Questembert alors que seules 6 places sont disponibles à chaque séance pour notre établissement.

Mme LE DUC évoque l'organisation d'animations ponctuelles qui sont organisées en fonction des demandes des Résidents (en 2023, la sortie Chars à Voiles avaient été mise en place dans ce cadre).

Est ensuite abordé le repas Raclette dont l'organisation s'est vue modifiée puisque les tables sont dorénavant rassemblées. Les représentants des familles demandent à être informés de l'organisation de ce repas à thème.

## **5. Informations, questions diverses**

Les représentants des familles demandent à connaître les dates des commissions des menus car souhaiteraient pouvoir y participer.

Autre point demandé par les membres du CVS : déplacer les programmes d'animation dans les unités Alzheimer pour les afficher à l'entrée des unités car pas assez visibles.

Il est aussi rapporté le manque de visibilité de la boîte à idées (placée sur la borne d'accueil). Il est proposé, par exemple, de la mettre au niveau du café discussion.

Il est également demandé par les représentants des familles de remettre en place les badges des personnels qui sont de moins en moins portés. M. COLLEU va revoir ce point dès que possible.

Il évoqué les couvres lits dans les chambres dont les couleurs sont estimées trop tristes. M. COLLEU et Mme LE DUC vont voir ce point mais très peu de coloris sont disponibles.

Il est ensuite demandé de mettre la musique dans le hall d'entrée le weekend; ce qui le rendrait plus vivant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

Fait à ELVEN, le 13 juin 2024

Le Président du CVS



Mme VACHERY Madeleine